

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1890

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Armstrong - Individualisation complémentaire de l'autorisation d'engagement

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1890**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) Armstrong - Individualisation complémentaire de l'autorisation d'engagement

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte et objectifs

La ZAC Armstrong a fait l'objet :

- d'un dossier de création approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3509 du 10 juillet 2006,
- d'un dossier de création modificatif afin de prendre en compte la densification du projet. Le dossier de création modificatif a été approuvé par délibération du Conseil de Communauté n° 2010-1711 du 20 septembre 2010,
- d'un dossier de réalisation approuvé par délibération du Conseil de Communauté n° 2011-2268 du 23 mai 2011.

Enfin, par délibération du Conseil de Communauté n° 2009-0882 du 6 juillet 2009, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le mode opératoire en régie directe et le bilan financier prévisionnel.

Cette opération, d'une superficie totale d'environ 5 ha, a pour objectif le désenclavement du quartier par la réalisation de 2 nouvelles voiries et la requalification de l'ensemble des espaces publics (dont un mail piétonnier et une nouvelle esplanade sur l'avenue Jean Cagne) afin d'améliorer le cadre de vie et la diversification de l'offre de logements par la construction de 6 îlots bâtis.

II - Avancement des programmes de construction et des équipements publics

Le programme de construction comprend 23 400 m² de surface de plancher répartis comme suit :

- 11 400 m² de logements locatifs sociaux, soit 49 %,
- 11 400 m² de logements intermédiaires ou en accession, soit 49 %,
- 600 m² de bureaux, soit 2 %.

255 logements ont été construits sur les différents lots de la ZAC qui présente le détail suivant :

- 7 571 m² de logements sociaux, soit 40 %,
- 10 793 m² de logements intermédiaires et en accession sociale, soit 57 %,
- 600 m² de bureaux, soit 3 %.

Le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC comprend, notamment, la création d'un mail piétonnier central pour la desserte des futurs îlots et le désenclavement des logements existants. Ce futur mail est le support des espaces publics de proximité : terrain de sports, aires de jeux pour enfants, espace de détente.

L'ensemble du PEP de la ZAC a été réalisé mais suite à des défauts constatés dans les bétons, l'esplanade Jean Cagne fait l'objet d'une reprise avec désimperméabilisation et végétalisation dans le cadre d'une opération pilote de prise en compte de la place des femmes dans l'espace public, estimée à 926 000 € HT.

Par ailleurs, un terrain est mis à disposition de la Ville de Vénissieux dans le cadre de l'appel à projets quartiers fertiles avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Le projet prévoit un volet à vocation citoyenne qui se déploie à travers la création d'un espace ressources dédié au jardinage, à la biodiversité et à l'alimentation saine. Les travaux d'aménagement du site s'élèvent à environ 155 000 €.

III - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement

Il est proposé, pour mener à bien la reprise de l'esplanade Jean Cagne et l'aménagement du terrain mis à disposition de la Ville de Vénissieux dans le cadre de l'appel à projets quartiers fertiles avec l'ANRU, d'individualiser une autorisation complémentaire d'un montant total de 900 000 € HT.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération reste inchangé à 11 025 008 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la reprise de l'esplanade Jean Cagne à Vénissieux et l'aménagement d'un terrain pour la création d'un espace ressources dédié au jardinage, à la biodiversité et à l'alimentation saine.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation d'engagement P17 - Politique de la ville pour un montant de 900 000 € HT, en dépenses, à la charge du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 623 272 € en 2024,
- 276 728 € en 2025,

sur l'opération n° 4P17O1286.

Le montant total de l'autorisation d'engagement est donc porté à 9 800 000 € HT en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20230925-309654-DE-1-1
Date de télétransmission : 26 septembre 2023
Date de réception préfecture : 26 septembre 2023